

Assemblée Générale USN
Mercredi 2 mars 2016, 19 heures, salle communale de Nyon

La Présidente ouvre la séance à 19 h 15 en remerciant tous les présidents, présidentes et membres des sociétés locales qui sont présents. Elle salue la présence de Monsieur le Municipal Claude Uldry et de M. Claude Farine, président du Conseil Communal.

- 1. Liste des présences :** 88 sociétés convoquées, 51 sociétés présentes, 25 excusées et 12 absentes.

La parole est donnée à M. Claude Farine, président du Conseil Communal. Il apporte les salutations du Conseil aux membres de l'USN . Il parle de son mandat de président qui n'est pas une chose facile lorsqu'il faut maîtriser les séances du Conseil, mais aussi de l'envers du décor, c'est-à-dire la possibilité pour lui de découvrir la vie associative de notre ville , ce qu'il a fait au début de son mandat, lorsqu'il a découvert les pirates de Rive, l'Association Seven , les Scouts et Les Hivernales. Ce fut pour lui très enrichissant. Ce que M. Farine retiendra à la fin de son mandat, c'est donc que le réseau associatif , qui est le poumon de la ville, mérite toute l'attention des autorités.

Il a remarqué, en parcourant les PV des années passées que les revendications n'ont pas changé mais qu'elles deviennent pressantes. Des infrastructures pour le sport et des lieux de réunions pour les autres associations manquent toujours.

M. Farine pense pour sa part qu'il devient urgent de voir exister la salle multisports projetée à Colovray. Pour les autres sociétés, il nous engage à être imaginatif: Faut-il construire une maison des associations par exemple ou des maisons de quartier où les sociétés peuvent se réunir et s'exprimer? Dans cette réflexion, l'USN et l'ASSN doivent jouer là le rôle d'aiguillon, rappeler sans cesse leurs besoins et leurs souhaits. Faire bouger les choses, les autorités ne peuvent qu'y être attentives.

- 2. Nomination des scrutateurs :** Mme Madeleine Serex et M. Daniel Baumgartner.

- 3. Approbation de l'ordre du jour :**
L'ordre du jour tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

- 4. Approbation du PV de l'AG statutaire 2015 :**
Le PV de l'Assemblée Générale 2015 est approuvé à l'unanimité.

- 5. Demande d'admissions :**

a) **L'Echo du Boiron** est présenté par son président M. Daniel Dessieux. Il s'agit d'une société de personnes jouant du cor des alpes. Cette société a été formée en 2007 à la suite d'un concours à Nendaz (VS). Actuellement 12 joueurs en font partie. Voir leur site internet www.echoduboiron.ch.

b) Seven : Cette association est formée de 4 membres. Elle est but non lucratif , s'engage à organiser des manifestations sportives pour des personnes en situation de handicap mental sous l'égide de Spécial Olympic Switzerland. Elle a été créée en 2014.

L'assemblée accepte ces deux candidatures à l'unanimité. La Présidente leur souhaite la bienvenue.

Radiations : Officiellement aucune, mais M. Mader rencontre des problèmes avec deux associations qui ne paient pas leur cotisation et ne donnent aucun signe de vie. Il s'agit de l'Association Patrimoine du Léman (pas de réponse au courrier) et de la Troupe de Théâtre de Nyon.

6. Rapport de la Présidente : (publié sur le site internet)

7. Rapport du caissier :

Les comptes figurent sur le site internet.

L'année 2015 boucle avec un bénéfice de Fr. **263.95**.

La parole est donnée aux sociétés concernant d'éventuelles questions sur les comptes.

La parole n'est pas demandée.

Il est à noter que les membres peuvent régler la cotisation de Fr. 30.-- à l'issue de cette assemblée.

8. Rapport des vérificateurs de comptes : La Maison des enfants, le Kiwanis Club et le Pistolet de Nyon dont les représentants se sont rendus chez le caissier pour la vérification des comptes. Le rapport est lu . Les vérificateurs proposent de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes. Le caissier est félicité et remercié pour son excellent travail.

9. Discussion et approbation des rapports :

La parole est donnée et n'est pas demandée.

Approbation des rapports en bloc : tous les rapports sont adoptés à l'unanimité.

10. Jubilaires 2015 :

Les Pirates de Rive , tout le monde les connaît.

l'ASSN.

Selon la nouvelle formule, la Présidente invite les représentants de ces deux sociétés à venir retirer une enveloppe contenant un montant qui est prévu selon le nombre d'années.

11. Nominations statutaires :

a) Présidente : J.J.Butty, vice-président , présente Mme Marie-Eva Giardello pour sa propre succession . Personne dans la salle ne revendiquant ce poste, **Mme Marie-Eva Giardello est réélue par acclamation.**

b) Comité : La Présidente présente les membres du comité qui se représentent. Jean-Jaques Butty, Werner Mader, Françoise Clerc, Inés Abeya.

Le comité , tel que proposé, est nommé à l'unanimité.

12. Commission des lotos :

Président : Werner Mader, membres : Françoise Clerc, Jean-Jacques Butty, Anton Birrer.
Marie-Eva Giardello, présidente USN membre de droit.

La discussion est ouverte.

La Commission des lotos ,telle que proposée, est élue à l'unanimité.

13. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle :

Le comité propose le statut quo, soit :

- Fr. 50.00 admission
- Fr. 30.00 cotisation annuelle.

Ces montants sont acceptés à l'unanimité.

14. Compétence financière du comité :

La compétence financière du comité de Fr. 3.000.-- est maintenue à l'unanimité.

15. Rappel de l'art. 15 :

L'art. 15 des statuts est reconduit, soit :

Fr. 50.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG et non excusée

Fr. 10.00 taxe d'absence pour une société non présente à l'AG mais excusée.

La parole est donnée à Monsieur Claude Uldry, municipal qui représente nos autorités.

Son rapport est très court. Il transmet à l'assemblée les salutations de la Municipalité. Ne donne aucun renseignement sur les objectifs de l'exécutif , étant donné que les élections et des changements vont bientôt avoir lieu. Il souhaite plein succès aux sociétés pour 2016. Il relève que sans nos associations, Nyon serait morose.

16. Propositions individuelles et divers :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lève la séance à 20 h 10 et invite les membres pour le traditionnel apéritif qui sera suivi d'un repas pour les inscrits.

Françoise Clerc / 30.04.2016